

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 14 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DAE 254** Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (18e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 27 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt sont approuvés. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention de 17.000 euros est attribuée à l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt située 125, rue Caulaincourt à Paris 18e (53421 - 2018\_00016) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 54.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 17.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris chapitre 65, rubrique 94, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**